

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS

Dans une communication sur l'« *agriculture suisse en 1942* », l'« Office de renseignements sur les prix, de l'Union suisse de paysans », écrit ce qui suit au sujet de l'économie forestière :

« Il a été demandé de la *sylviculture suisse*, pour la campagne 1942/1943, d'intensifier à nouveau les coupes et de les porter à 150 % au moins de l'exploitation normale. L'Association suisse d'économie forestière et l'Union suisse des paysans étaient intervenues auprès du Service fédéral du contrôle des prix et de la Section du bois de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail afin d'obtenir que les nouveaux prix du bois de service fussent adaptés aux frais accrus de façonnage et de transport. Malheureusement, bien que soupesées avec soin et pourtant fort modérées, les propositions formulées par les sylviculteurs ont été écartées. Cette décision est très regrettable et elle ne sera guère de nature à encourager nos sylviculteurs dans l'accomplissement de l'énorme surcroît d'efforts qu'on leur demande. En particulier, le fait de n'avoir pas suffisamment tenu compte de l'aggravation sensible des frais de façonnage et de transport, dans les régions de montagne, rend difficile la mise à disposition des réserves de bois que constituent les forêts de montagne. Néanmoins, la sylviculture ne se soustraira pas aux obligations qui lui incombent dans le domaine de l'approvisionnement du pays en bois. A l'avenir, toutefois, il sera indispensable, lors de la fixation des prix, de mieux tenir compte de l'aggravation des frais de production. Pour le moment, on devra favoriser la livraison du bois des régions de montagne par le moyen de subsides pour frais de transport et d'allocations de compensation. »

Il est réconfortant, pour les forestiers suisses, de pouvoir entendre une opinion aussi raisonnable sur les questions ci-dessus en cause, dictée par la plume de l'un des dirigeants de la paysannerie suisse.

CHRONIQUE

Confédération

Ecole forestière. La division forestière de l'E. P. F., l'Institut de recherches forestières et la Société forestière suisse ont décidé d'organiser une série de conférences pour commémorer le souvenir du professeur *A. Engler*, décédé en 1923. Elle aura lieu probablement du 10—12 juin. Les questions à traiter seront choisies parmi celles dont le défunt s'est occupé surtout. — A la même occasion, il sera procédé à l'inauguration, à l'Ecole forestière, d'un buste en bronze du savant professeur.

Les membres de la Société forestière suisse ont été invités, par le comité permanent, à vouloir bien s'aider à couvrir les frais occasionnés